

Bruxelles, le 20 septembre 2006

À l'issue de sa première réunion, le groupe de commissaires sur les migrations présente un panorama complet des mesures prises au niveau européen pour faire face aux crises dans le domaine de l'immigration

Les migrations constituent une problématique transfrontalière exigeant une approche globale, équilibrée et intégrée, faisant intervenir différentes politiques et impliquant toutes les régions concernées (régions d'origine, de transit et de destination). La Commission européenne suit une telle approche depuis quelques années et a intensifié ses efforts de cohérence en décidant, le 30 août 2006, de mettre en place un groupe de commissaires sur les migrations (ou Task Force on Migration), coordonné par le vice-président Franco Frattini. Ce groupe de travail temporaire réunit l'ensemble des commissaires européens ayant des compétences liées aux migrations, dont Louis Michel (Développement), Benita Ferrero-Waldner (Relations extérieures), Vladimir Spidla (Emploi), Ján Figel (Formation), Danuta Hübner (Politique régionale), Joaquin Almunia (Affaires économiques et monétaires) et Markos Kyprianou (Santé et protection des consommateurs).

À la suite de la première réunion du groupe à Profondval, le 19 septembre 2006, le président José Manuel Barroso s'est exprimé en ces termes: «La question dramatique et très préoccupante de l'immigration clandestine exige de toute urgence une réaction forte de la part de toute l'Union européenne. L'arrivée massive d'immigrés clandestins dans l'Union, principalement via les côtes espagnoles, italiennes, grecques et maltaises, constitue un problème européen qui nécessite une réponse européenne coordonnée. La Commission joue un rôle clé dans la coordination des activités qui abordent de nombreux aspects de la problématique de la migration. J'ai créé ce groupe de travail pour garantir l'adoption d'une stratégie cohérente, efficace et plus rationnelle au sein de la Commission. Il nous offre véritablement l'occasion de montrer ce que signifie en pratique la solidarité, en prouvant la capacité de l'UE à aboutir à des résultats concrets dans des domaines politiques complexes au cœur des préoccupations du public et faisant l'objet de toute son attention».

Le vice-président Franco Frattini, commissaire chargé de la justice, de la liberté et de la sécurité et coordinateur du groupe de travail, a souligné que «la première réunion du groupe de commissaires sur les migrations a déjà démontré sa valeur ajoutée car elle a permis d'accroître les synergies entre les services de l'UE. Notre approche commune permet de rapprocher les principales politiques concernées, qu'il s'agisse de prendre des mesures urgentes, notamment pour assurer une meilleure gestion des frontières maritimes de l'UE, de trouver une solution aux causes fondamentales de la problématique migratoire, comme la pauvreté, la pénurie d'emplois, l'absence de perspectives économiques, les conflits et les problèmes de gouvernance, ou d'améliorer l'intégration et l'inclusion sociale, de promouvoir le dialogue interculturel, les aspects sanitaires, les politiques de migration économique et la suppression du travail illégal ou non déclaré des immigrés.

Une attention particulière est également apportée à l'optimisation des ressources financières existantes, notamment le Fonds social européen et le Fonds européen de développement régional. Nous sommes parvenus à définir des mesures et initiatives qui seront rapidement mises en œuvre par la Commission. Ces efforts, associés à ceux des États membres, permettront à l'Union européenne d'obtenir des résultats tout en mettant au point des stratégies mieux coordonnées pour apporter une réponse plus efficace en cas d'évolution de la situation, y compris lors de catastrophes humanitaires aux frontières maritimes de l'UE».

Le groupe de commissaires sur les migrations a confirmé son rôle en veillant à l'adoption d'une approche cohérente et efficace pour la coordination des activités dans le domaine de l'immigration. Il a également entamé une réflexion sur les mesures pouvant être prises pour poursuivre et intensifier les efforts de la Commission dans ce domaine.

Le vice-président Frattini informera le Conseil JAI informel de Tampere le 21 septembre 2006 des travaux entrepris par la Commission concernant les différents aspects de la problématique migratoire. Le président Barroso informera ensuite les chefs d'État et de gouvernement à Lahti le 20 octobre des différentes mesures et initiatives prises par la Commission en la matière.

Les activités du groupe de commissaires sur les migrations et les résultats de ces deux réunions du Conseil, ainsi que d'autres travaux, constitueront la base d'une communication de la Commission à présenter au Conseil européen formel de décembre 2006. Dans cette communication, la Commission fera rapport sur l'état de la mise en œuvre des mesures décidées en décembre 2005 et présentera, le cas échéant, des propositions d'actions futures. Cette approche globale exige une solidarité active, qui doit prendre la forme d'une aide financière et d'un déploiement de personnel et de matériel aux frontières les plus touchées par le problème.